

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

*N°D 11882
Saisi*

MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance & d'Actions Sociales de Royal Air Maroc

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **12678** Société : **KAM**

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : **ZARAOU Hanane**

Date de naissance : **12/02/1987**

Adresse :

Télé. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
05 AOUT 2019

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : *Hanane Zaraou*



Conditions Générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

- = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
- = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
- = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
- = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
- = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
- = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
- = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
- = Acte de pratique médicale courrant et de petite chirurgie
- = Actes de chirurgie et de spécialistes

SF	= Actes pratiqués par la sage Femme et relevant de sa compétence
SFI	= Soins infirmiers pratiqués par la sage femme
AMM	= Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute
AMI	= Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
AP	= Actes pratiqués par un orthophoniste
AMY	= Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
R-Z	= Electro - Radiologie
B	= Analyses

POUR L'ADHERENT

La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.

Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.

Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations.

Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous pli confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

HOSPITALISATION EN CLINIQUE

HOSPITALISATION EN HOPITAL

HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU EVENTORIUM

JOUR EN MAISON DE REPOS

LES ACTES EFFECTUÉS EN SÉRIE, il s'agit d'actes répétés en plusieurs séances ou actes comportant un ou plusieurs échelons dans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES

- L'ORTHOPÉDIE

- LA REEDUCATION

- LES ACCOUCHEMENTS

- LES CURES THERMALES

- LA CIRCONCISION

- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

EN CAS D'URGENCE

Les actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit venir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord.

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade.



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

DATE DE DEPOT

AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA

TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2649 / 2857 / 2883

FAX : 05 22 91 26 52

TELEX : 3998 MUT

E-mail : mupras@RoyalAirMaroc.co.ma

FEUILLE DE SOINS 913496

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : BARAOUI Hanane

Matricule : 12678 Fonction : chef dep Poste :

Adresse :

Tél. : Signature Adhérent : RTB

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : M-BARAOUI Hanane Age 18

Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent Conjoint Enfant

Date de la première visite du médecin : 21/05/2009

Nature de la maladie :

Affection Thyroïde

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances

Cas d'accident le 21/05/2009

Durée d'utilisation 3 mois

913496



VOLET ADHERENT

DECLARATION

Matricule N° :

Nom du patient :

Date de dépôt :

Montant engagé

Nombre de pièces jointes :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/05/2019	(U)		250,-	2938 BD - Diabète - Diabète N°4 - Cas 2938 - 2938-05-226-41-90 - 05-2938-05-226-41-90
				2938 BD - Diabète - Diabète N°4 - Cas 2938 - 2938-05-226-41-90
				2938 BD - Diabète - Diabète N°4 - Cas 2938 - 2938-05-226-41-90
				2938 BD - Diabète - Diabète N°4 - Cas 2938 - 2938-05-226-41-90

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et Signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
L. B. Glandier TAR: 06.22.77 45 15 LABORATOIRE DE LAB DOCTEUR F.H.AL Mounir DOCTEUR ABD. Anoual Tél: 0525 263369	22/5/19	KG	400 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et Signature du praticien	Dates des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins.

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canal ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Docteur Otman TAZI

**Ancien Médecin Interne des Hôpitaux de Toulouse-France au Service
d'Endocrinologie et Maladies Métaboliques**

Diplôme en Pathologie Hypothalamo Hypophysaire

Diplôme en Diabétologie

Diplôme en Nutrition Appliquée

Capacité de Traitement par Pompe à Insuline

Diplôme en Echographie

Holter Glycémique

Casablanca le, 21/05/2019

Mme BARAOU Hanane

TSH us

NFS

Ferritine



*Docteur Otman TAZI
Endocrinologie Diabétologie
Nutrition
293 Bd. Abdelmoumen, Imm. Marjana,
2^{ème} Etage, Appt. N° 4 - Casablanca
Tél : 05 22 86 41 90 - 05 22 86 56 34*

*LABORATOIRE G Lab
Docteur Fr' ALI Mounir
3^{ème} Boulevard Anoual
Casablanca - Tél : 05 22 86 56 34 - IP:36336941*

Docteur Otman TAZI

Ancien Médecin Interne des Hôpitaux de Toulouse-France au Service

d'Endocrinologie et Maladies Métaboliques

Diplôme en Pathologie Hypothalamo Hypophysaire

Diplôme en Diabétologie

Diplôme en Nutrition Appliquée

Capacité de Traitement par Pompe à Insuline

Diplôme en Echographie

Holter Glycémique

Casablanca le, 21/05/2019

Mme BARAOU Hanane

Echographie thyroïdienne.

Radiologie Ghandi 282
282, Bd. Ghandi - Casablanca
Tél: 05 22 77 45 45

Docteur Otman TAZI
Endocrinologie - Diabetologie
Nutrition
293 Bd. Abdelmoumen, Imm. Marjana,
2^{ème} Etage, Appt. N° 4 - Casablanca
Tél: 05 22 86 41 90 - 05 22 86 56 34



Centre de Biologie Médicale

Docteur Mounir Filali : Pharmacien Biogiste - Cytogénéticien -Biogiste de la Reproduction

FACTURE N° : 1905212064

Casablanca le 21-05-2019

Mme Hanane BARAOU

Demande N° 1905212064

Date de l'examen : 21-05-2019

Analyses :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
PSA	Prélèvement sang adulte	E25	E
0154	Ferritine	B250	B
0164	TSH us	B250	B
0216	Numération formule	B80	B

Total des B : 580

TOTAL DOSSIER : 800DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : huit cents dirhams s

LABORATOIRE G Lab
Docteur Frédéric Mounir
93, Boulevard Anoual
INPE: 92061691 TP:36336941

Dr. Yahia KETTANI

SPECIALISTE EN RADIOLOGIE
DIU IMAGERIE MAXILLO-FACIALE

Dr. Rokia BENBOUBKER

SPECIALISTE EN RADIOLOGIE

IRM 1,5 T - Scanner 16 Barrettes - Echographie 3D/4D - Doppler Couleur - Radiologie Numérisée
Mammographie Numérisée - Radiologie Dentaire - Ostéo-Densitométrie - Radiologie Interventionnelle

Casablanca, le 22/05/2019

Patient : BARAOU HANANE

Prescripteur : Dr OTMAN TAZI

ECHOGRAPHIE CERVICALE

- La glande thyroïde est de taille normale, et d'échostructure homogène, elle mesure :
 - Lobe droit : 5.6 x 2 x 1.3 cm.
 - Lobe gauche : 5.1 x 1.9 x 1.2 cm.
 - Isthme : 0.2 cm d'épaisseur.
 - Soit un volume de 14 cc.
- Le parenchyme thyroïdien présente une vascularisation harmonieuse au Doppler couleur.
- A noter 2 petits nodules spongiformes lobaires droits de 2.5 mm et 4 mm de diamètre ainsi que des microkystes lobaires droits et gauches.
- Absence d'adénopathies cervicales de taille significative.
- Glandes sub-mandibulaires et parotides d'aspect normal.
- Axes vasculaires libres.

CONCLUSION :

- Echographie cervicale ne révélant pas d'anomalie en dehors de petits nodules thyroïdiens spongiformes et des microkystes TI-RADS 2.

DR. Cordialement
Rokia BENBOUBKER
Radiologie Ghandi 282
INPE: 09201244

Dr. Yahia KETTANI

SPECIALISTE EN RADIOLOGIE
DIU IMAGERIE MAXILLO-FACIALE

Dr. Rokia BENBOUBKER

SPECIALISTE EN RADIOLOGIE

IRM 1,5 T - Scanner 16 Barrettes - Echographie 3D/4D - Doppler Couleur - Radiologie Numérisée
Mammographie Numérisée - Radiologie Dentaire - Ostéo-Densitométrie - Radiologie Interventionnelle

Facture

N° :2613/2019

Casablanca, le 22/05/2019

Nom patient : **BARAOU HANANE**

Examen(s) réalisé(s) :

ECHOGRAPHIE THYROIDIENNE

Montant : **quatre cents (400 DH)**

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :
QUATRE CENTS DH

REGLEMENT : ESPECES

(Signature)
Radiologie Ghandi 282
282, Bd. Ghandi - Casablanca
Tél: 0522 77 45 45



Centre de Biologie Médicale

Docteur Mounir Filali : Pharmacien Biogiste - Cytogénéticien -Biogiste de la Reproduction

Edition le Jeudi 23 Mai 2019 à 10:53

Mme Hanane BARAOU
34LOT ARSET LEKBIR ETG 3 APPT 9

Dr. Otman TAZI
293 Bd, Abdelmoumen, Imm .Morjana 2eme Etage,Appt,
20000 CASABLANCA

20000 CASABLANCA

Résultats de Mme Hanane BARAOU

Né(e) le 12-02-1987

Dossier : 1905212064

Prélevé le : 21-05-2019 à 15:28 par Malika BENKAIBAL

Dossier enregistré le: 21-05-2019 à 16:31

Compte-rendu complet

Intervalles de référence

Antériorités

INFORMATION PATIENT

Vos résultats d'analyses sont disponibles sur le site <http://www.glab.ma> à la rubrique "Serveur des Résultats".

Identité du patient :

Identité du patient contrôlée sur papiers officiels

LABORATOIRE G Lab

Dossier validé biologiquement par : Docteur Otman BOURZIK

93, Boulevard Anoual
INPE: 93061091 -TP:36336941

Page 1 / 2

Horaires d'ouverture : du Lundi au Vendredi de 7h30 à 19h/ le Samedi de 07h45 à 18h
93, Boulevard Anoual, 20 360 - Casablanca / Tél. : +212(0) 522 86 09 10 - Fax : +212(0) 522 86 08 95
GSM : +212(0) 6 68 43 91 31 / IF : 15188932 - TP : 36336941 - CNSS : 4157526
E-mail : contact@glab.ma - www.glab.ma - ICE : 001758930000090

HEMATOLOGIEHEMOGRAMME (sur prélèvement sanguin veineux) SUR EDTA

Hématies : (ABX Pentra XL 80 HORIBA Medical)	5.100	T/l	(4.100–5.200)
Hémoglobine :	5 100 000	/mm ³	(4 100 000–5 200 000)
Hématocrite :	15.7	g/100 ml	(11.9–15.6)
VGM :	46.4	%	(37.0–47.0)
TCMH :	91.0	μ3	(80.0–97.0)
CCMH :	30.9	pg	(>27.0)
RDW :	33.9	g/100 ml	(31.0–36.5)
Leucocytes : (ABX Pentra XL 80 HORIBA Medical)	11.8	%	(0.0–18.5)
Poly. Neutrophiles :	6 600.0	/mm ³	(4 000.0–10 500.0)
Soit:	58.7	%	
Poly. Eosinophiles :	3 874	/mm ³	(1 800–7 300)
Soit:	2.7	%	
Poly. Basophiles :	178	/mm ³	(30–580)
Soit:	0.8	%	
Lymphocytes :	53	/mm ³	(0–230)
Soit:	32.0	%	
Monocytes :	2 112	/mm ³	(1 100–3 340)
Soit:	5.8	%	
CTRL 100%	383	/mm ³	(300–1 010)
Plaquettes (ABX Pentra XL 80 HORIBA Medical)	100	%	(>100)
	170 000	/mm ³	(150 000–500 000)

BIOCHIMIE SANGUINE

Ferritine (Chimiluminescence, Access II Beckman)	22.3	ng/ml	(11.0–307.0)
--	------	-------	--------------

HORMONOLOGIE

TSH (Beckman Access / Chimiluminescence)	1.391	mUI/L	(0.340–5.600)
--	-------	-------	---------------